

# [La CNEA à la page](#)

7 juin 2022



**Sur la partie de son site consacrée à l'utilisation des animaux à des fins scientifiques, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche vient de mettre à disposition une nouvelle page entièrement dédiée à la CNEA.**

Rappelons que la CNEA est une commission nationale consultative, placée auprès du ministre chargé de l'Agriculture et du ministre chargé de la Recherche. Cette commission pluridisciplinaire est composée de représentants des différents ministères, de représentants de la recherche animale et pour de représentants des associations de protection animale.

Sa principale mission est de donner son avis sur tout projet de modification de la législation/réglementation relatif à l'expérimentation animale, que ce soit au niveau de la formation des personnels, des hébergements, des élevages, des méthodes alternatives, les structures chargées du bien-être des animaux ou les comités d'éthique (en lien avec le CNREEA). Elle a été récemment renommée Commission nationale pour la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques, tout en gardant son acronyme de CNEA.

Cette nouvelle page dédiée présente en détails les missions de la CNEA, sa composition, ses obligations et met à disposition recommandations et bonnes pratiques.

[Aller sur la page de la CNEA](#)